

DEC213557DR07

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 modifiée donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 6 membres élus :

Titulaires

Hamid AIT MOUHEB (STL)
Anne DIDIER DE SAINT AMAND (SFC)
Christian GUITTAT (SSI)
Virginie HERVE (SPV)
Sophie IACOVELLI (AG)
Noëlla ROCHA (SRH)

Suppléants

Carole SAUCE (SRH)
Thomas NOIRIE (SFC)
Hélène MBAREK (SRH)
Dalila BRAHMI (SFC)
Christine FABRE (SFC)

- 4 membres nommés :

Cindy ARMAND (COM)
Peggy BARRIER (SMP)
Hélène GLEMOT (SPS)
Elodie MICOUD (SRH)



La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 octobre 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri

